

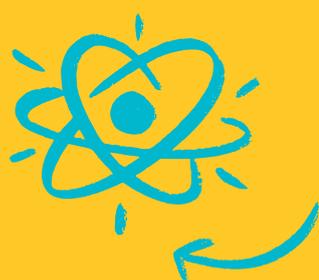
# APPEL À PROJETS

en Économie Sociale et Solidaire  
jusqu'au 26 mars 2023

BOURSE  
de 5 000€ à 10 000€



BOOSTEZ VOS IDÉES...  
ACTIVEZ VOTRE PROJET



MISE EN RÉSEAU



ACCOMPAGNEMENT



FORMATION



## Règlement Appel à Projets

Contact : 03 21 61 49 00  
Direction du développement économique  
[www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)



Communauté d'Agglomération  
**Béthune-Bruay**  
Artois Lys Romane

## PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est un des plus vastes ensembles intercommunaux composé de 100 communes, et 280 000 habitants sur 647m<sup>2</sup>. 65 communes sont de moins de 3 000 habitants, le caractère rural est très marqué avec pour autant une densité de population forte à l'échelle de l'Europe.

La création de l'EPCI fait suite à l'entrée en application de la loi NOTRe.

Le projet de développement économique s'inscrit dans le cadre du SRDEII piloté par la Région Hauts de France et vise à favoriser le développement des entreprises, la création d'activités et l'emploi.

Concernant le développement des entreprises, la collectivité développe des actions dont les objectifs sont :

- De proposer une offre foncière immobilière globale et cohérente sur l'ensemble du territoire
- D'accompagner les entreprises dans leur développement
- De favoriser le développement technologique et universitaire

L'axe création d'activités et emploi quant à lui regroupe les objectifs suivants :

- Favoriser l'émergence, la création d'entreprises et d'activités.
- Développer des actions pour la création et le maintien de l'emploi
- Développer l'économie de proximité

C'est pour faire face aux enjeux de développement économique et social du territoire que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'illustre par la mise en œuvre d'une stratégie locale en faveur de l'émergence et de la création d'entreprises et d'activités : coordination du réseau des acteurs d'accompagnement à la création d'activités (de l'accompagnement, du test d'activités et du financement), développement de l'esprit d'initiatives et d'entrepreneuriat, appui à l'émergence d'idées et à la détection des besoins et opportunités du territoire, accompagnement à la création d'activité économique sur le territoire par le biais de conventions partenariales et financières avec les acteurs de la création d'activités, accueil d'entreprises et d'activités.

Aussi, la mise en œuvre de cette stratégie locale se traduit par des enjeux de :

- développement de l'économie de proximité dans l'objectif d'un développement économique pluriel et porteur d'emplois non délocalisables.
- soutien aux initiatives, aux projets et aux acteurs proposant des solutions innovantes à forte utilité sociale pour répondre aux besoins du territoire et de ses habitants.

L'économie sociale et solidaire fait partie de cette économie de proximité, à l'ancrage territorial fort, répondant aux besoins des habitants, non délocalisable et pourvoyeuse d'emploi.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, l'Economie Sociale et Solidaire représente :

- 9,1% de l'emploi sur le territoire
- 7 321 salariés
- 466 établissements relèvent de l'ESS : 366 associations, 81 coopératives et 19 mutuelles

Les activités les plus représentées sont : l'action sociale (20,6%) le sport et les loisirs (18,8%) les activités financières et assurances (13,5%), arts et spectacles (9,44%) hébergement médico-social et social (9,22%).

Depuis sa création la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a fait le choix de soutenir l'économie sociale et solidaire par :

- la sensibilisation à l'ESS des scolaires, habitants, élus...
- l'accompagnement des porteurs de projets de la structuration de l'idée au suivi post création (l'agglomération est reconnu par la Région Hauts de France dans le cadre de « starter ESS »)
- la mise en œuvre d'une aide économique dédiée : aide à l'investissement et à l'emploi pour la création et le développement de structures de l'économie sociale et solidaire.
- l'animation territoriale des structures de l'ESS qui se traduit par la mise en place de temps de formation et d'information, la mise en place d'événements, des temps de rencontres entre acteurs de l'ESS...

C'est pour appuyer ces enjeux ainsi que l'accompagnement porté « en direct » de porteurs de projets en économie sociale et solidaire que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane lance son 3<sup>ème</sup> appel à projets ESS.

## APPEL À PROJETS: PRÉSENTATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie locale, la Communauté d'agglomération de Béthune–Bruay, Artois Lys Romane lance pour la 3<sup>ème</sup> fois un appel à projets destiné aux porteurs et aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire.

Il a pour objet de soutenir la création et le développement de projets qui cherchent à concilier utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique.

L'appel à projets doit s'inscrire dans l'une des fonctions sociales qui ont permis, lors de la concertation menée en 2022, d'élaborer le projet de territoire de l'Agglomération :

ÊTRE EN FORME

SE DÉPLACER

HABITER

S'ÉPANOUIR

TRAVAILLER

APPRENDRE

S'APPROVISIONNER

## BÉNÉFICES DE L'APPEL À PROJET

Les lauréats bénéficieront :

- D'une bourse allant de 5000 euros à 10 000 euros
- Un accompagnement à la structuration, la réalisation et le développement du projet dans le cadre de Starter ESS (structuration de l'idée, étude de marché, réalisation de business plan, recherche de financement)
- Accès aux formations (Marketing, financements, communication, fiscalité, RH....).
- L'adhésion au club des entrepreneurs de l'ESS offerte. Le club des entrepreneurs ESS est une association accompagnée par l'agglomération qui regroupe des acteurs ESS. Elle permet de la mise en réseau et des partenariats inter acteurs ESS. Le coût de l'adhésion varie de 20 à 80 euros.
- Mobilisation d'une équipe ressource autour du projet : organisation de comité de pilotage avec des experts en fonction des thématiques afin de permettre au projet d'avancer au mieux sur son projet
- Réalisation d'une vidéo de présentation du projet et accompagnement à la communication
- Organisation d'un événement autour du projet : mise en place d'un événement adapté au projet.



## PARTICIPANTS

Peuvent participer à l'appel à projets :

- Des porteurs de projet en création ESS
- Des structures ESS déjà créées ayant un projet de développement ou d'action nouvelle

Pour les porteurs de projet, la création future de la structure doit intervenir sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Les structures ESS déjà créées doivent avoir leur siège social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ou projeter de déployer une action sur le Territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Un seul dossier peut être déposé par projet ou par entreprise. Par ailleurs, l'entreprise ne peut être représentée que par un seul mandataire qui doit être habilité à déposer le dossier de candidature.

Ne peuvent concourir : les personnes en fonction ou élues à la Région Hauts-de-France et à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, les membres du Comité de sélection et de la commission technique, et les experts sollicités dans le cadre du présent concours.

Les membres des familles des personnes désignées ci-avant ne peuvent également pas présenter de dossier (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

## LA SELECTION

Les candidats sont invités à remplir un dossier type qui décrira leur projet et présentera leur budget prévisionnel.

Tout dossier incomplet ne sera pas sélectionné.

L'instruction des dossiers se fera par un jury constitué notamment des élus et techniciens de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Les projets qui sont sélectionnés émaneront de porteurs ou structures ESS et répondront aux enjeux et critères d'après.

## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION

L'appel à projets doit s'inscrire dans l'une des fonctions sociales qui ont permis, lors de la concertation menée en 2022, d'élaborer le projet de territoire de l'Agglomération :

- Être en forme
- Se déplacer
- Habiter
- S'épanouir
- Travailler
- Apprendre
- S'approvisionner

Seront aussi évalués :

- L'adéquation homme/projet
- Les motivations du porteurs du projet
- La cohérence du projet : faisabilité économique, juridique et financière
- La création d'emplois

## COMPOSITION DU JURY DE SÉLECTION

Le jury de sélection sera constitué sur l'initiative de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et présidé par son Président ou son représentant.

Il sera composé d'un ou plusieurs représentants des partenaires et de tout autre acteur qui sera jugé pertinent par la Communauté d'agglomération.

## LE CALENDRIER

**Semaine du 20/02/2023** : lancement de l'appel à projets

**26/03/2023** : fin de l'appel à projets

**Semaine du 03/07/2023** : Annonce des lauréats

## ABANDON DU PROJET

En cas d'abandon du projet, le lauréat devra adresser au Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane un courrier précisant explicitement qu'il renonce au prix qui lui avait été attribué.

## CRITÈRES DE NON RECEVABILITÉ ET DE NON ÉLIGIBILITÉ

### Ne seront pas recevables :

- les projets soumis hors délais ;
- les dossiers incomplets ;
- les dossiers ne respectant pas les formats de soumission (utilisation des modèles fournis) ;
- les dossiers non signés par le responsable du projet ;
- les projets qui intégreraient des aspects contraires à la loi, à la réglementation applicable ou à la déontologie de l'activité concernée ;

### Ne sont pas éligibles :

- les projets n'entrant pas dans le champ de l'appel à projets ;
- les projets sans porteur de projet identifié.

## CONFIDENTIALITÉ

L'organisateur et les partenaires associés à la sélection s'engagent d'ores et déjà à traiter les informations fournies par les candidats, avec la plus grande précaution, et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du candidat à la condition que les dites informations aient été préalablement identifiées comme « confidentielles » par lui.

Néanmoins, dans le cadre de la communication associée à l'appel à projets qui ne pourra intervenir qu'à la clôture des phases de sélection, l'organisateur est autorisé, sauf manifestation contraire expresse et écrite du candidat :

- à communiquer à la presse et à publier sur son site la dénomination sociale et le nom des candidats ;
- à rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

## DROIT À L'IMAGE – DONNÉES PERSONNELLES

Chaque candidat autorise, à titre gratuit, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio,) ainsi que ses présentations et soutenances du dossier.

A cet effet, les candidats autorisent la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, pendant deux ans à compter du dépôt du dossier, à représenter, à reproduire, à diffuser, à exploiter, l'image du candidat (telle que précisée ci-dessus), en tout ou partie, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ou tout tiers autorisé par eux, dans le monde entier, par voie de presse, écrite, radio, télévisuelle, informatique, sur tous supports et tous formats, et plus généralement par tous modes et procédés techniques connus ou à venir, et quels que soient les secteurs de diffusion, notamment dans le cadre des communications associées à l'organisation, de l'information et la promotion de l'appel à projets.

Les lauréats s'engagent d'ores et déjà à participer à la remise du prix et cèdent leurs droits à l'image associés dans les conditions du présent article.

En conformité avec les dispositions du Règlement Général de la Protection des Données, entré en vigueur le 25 Mai 2018 suite à la directive européenne du 27 avril 2016 (2016/679), les données communiquées par les candidats font l'objet d'un traitement par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane N° SIREN 200 072 460 situé à BETHUNE Cedex (62 411), 100 avenue de Londres, en sa qualité de responsable de traitement.

La Collectivité veille à collecter et à traiter les données personnelles pertinentes, adéquates, non excessives et strictement nécessaires à l'atteinte des finalités qui ont été préalablement déterminées.

Ces données sont collectées afin de permettre l'instruction des dossiers de candidature à l'appel à projets en Economie sociale et solidaire.

La base légale de traitement est le consentement.

Elles seront conservées pour la durée de 10 ans après instruction du dossier.

Elles ne seront communiquées qu'aux agents du Développement économique de la Communauté d'agglomération, ainsi qu'aux élus faisant partie du jury. La collectivité s'engage à ne jamais utiliser ces données à des fins commerciales.

La collectivité a défini des mesures techniques et organisationnelles permettant de restreindre l'accessibilité de ces données. En aucun cas, ces données ne seront conservées hors de l'Union européenne.

Les personnes ayant déposé un dossier disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données et à la possibilité de donner des directives concernant ces données en cas de décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un email à l'adresse **dpo@bethunebruay.fr**. S'il ne leur était pas donné satisfaction, elles ont la possibilité de saisir la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL).

## MODIFICATIONS ET ACCEPTATION

La Communauté d'agglomération de Béthune Bruay, Artois Lys Romane se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent concours et son règlement si les circonstances l'exigent. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait.

Toute entreprise, équipe ou candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter sans réserve les dispositions, en signant le dossier de candidature.

### Contact

**Pour toute question sur l'appel à projets, contactez Pauline Toupet ou Céline Ourdouillié :**  
Par téléphone : 03.21.61.49.04 ou par mail : [deveco@bethunebruay.fr](mailto:deveco@bethunebruay.fr)